



Espace Communautaire Lons Agglomération

REGIE ASSAINISSEMENT

BD/SJ

**RELEVÉ DE DECISIONS**  
**CONSEIL D'EXPLOITATION DU 23 MAI 2018**

**Étaient présents :**

M. Jean-Yves BAILLY, Président,

M. Michel DROIT, Vice-Président,

MM. Claude BORCARD, Jean-Paul BUCHAILLAT, Louis Paul CANDELA, Mme Françoise DUBOIS, MM. Claude JANIER, Gilbert LACROIX, Jacques LANÇON, Jean-Yves LANNEAU, Louis LUX, Eric NOEL, Alain PAIN, Patrick TARTAVEZ, délégués

M. Jean-Guy ROBLIN jusqu'à 20 H 05 ;

M. Daniel BOURGEOIS jusqu'à 20 h 25 ;

**Pouvoirs :**

M. André BARBARIN donne pouvoir à M. Jean-Yves BAILLY

M. Martial VINCENT donne pouvoir à M. Jean-Yves LANNEAU

**Était excusé :**

M. Philippe GREMET, Directeur du Service Finances Ville de Lons-le-Saunier / ECLA

**Assistaient également :**

M. Bertrand WEIGELE, Directeur des Services Techniques, Ville de Lons-le-Saunier, jusqu'à 20 h 30 ;

Mmes Béatrice DEMAIMAY, Responsable du Service Assainissement d'ECLA, Sandrine JAILLET, secrétaire

-----

Monsieur le Président accueille les membres du Conseil d'Exploitation et ouvre la séance.

## **1 - Approbation du compte rendu du Conseil d'Exploitation du 13 mars 2018**

*Le compte rendu de la séance du 13 mars 2018 est **APPROUVÉ** à l'unanimité.*

## **2 - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour le RSDE (Recherches et Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux) 2 – Suivi des micropolluants**

Dans le cadre du programme de recherche des micropolluants 2018/2019, les Services ont lancé une consultation pour la réalisation de la prestation. Le marché a été attribué à la société EUROFINS pour un montant de 19 290,00 € HT (tranche ferme pour les éléments obligatoires et tranche conditionnelle pour les analyses de boues).

Le Conseil d'Exploitation propose de solliciter l'Agence de l'Eau pour l'attribution d'une subvention pour cette étude.

*Ce point sera soumis au Conseil Communautaire.*

## **3 - Approbation des statuts du SMEA de BEAUFORT**

L'article L5711 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le SIEA de BEAUFORT qui voit siéger dans son assemblée des Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération devienne Syndicat Mixte sans changement de ses attributions ni de son périmètre. Cette évolution nécessite une modification des statuts.

Par délibération du 10 avril 2018, le SMEA de BEAUFORT a approuvé ses nouveaux statuts.

*Le Conseil d'Exploitation de la Régie Assainissement émet un avis favorable aux nouveaux statuts du SMEA de BEAUFORT, sous réserve que le 2<sup>ème</sup> alinéa du point 2.3 soit modifié. En effet, c'est ECLA qui se substitue à la commune de MALLEREY (commune nouvelle de TRENAL).*

*Il SOLLICITE l'approbation du Conseil Communautaire d'ECLA sur l'approbation de ces statuts.*

## **4 - Situation de la commune de MALLEREY au regard de la compétence Assainissement et procédure de retrait du SMEA de BEAUFORT**

Par arrêté préfectoral du 18 janvier 2017, la commune de MALLEREY et la commune de TRENAL ont fusionné pour devenir la Commune Nouvelle de TRENAL.

La Commune de MALLEREY est à 100 % en Assainissement Non Collectif et le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est assuré par le SIEA de BEAUFORT.

*ECLA souhaite demander le retrait de MALLEREY du SMEA de BEAUFORT mais dans l'attente de plus amples informations sur le devenir de ce syndicat en cas de retrait d'ECLA, Le Conseil d'Exploitation propose au Conseil Communautaire de surseoir à cette décision.*

## **5 - Situation de la commune de GEVINGEY au regard de la compétence Assainissement**

La compétence Assainissement sur le territoire de GEVINGEY est actuellement exercée par :

- ECLA pour la partie « collecte » ;
- SMEA de BEAUFORT pour le transit et le traitement (Assainissement Collectif) et pour l'ANC.

L'ensemble des équipements (station, réseaux, postes) desservant exclusivement les usagers de GEVINGEY, et ECLA disposant de son propre service Assainissement, l'exercice de la compétence

Assainissement complète par ECLA permettra d'avoir un traitement homogène des usagers sur le territoire.

Conformément à l'article L5216.7 IV du CGCT, ECLA peut bénéficier d'une procédure simplifiée en cas de demande de retrait de la Commune de GEVINGEY du SMEA de BEAUFORT.

*Le Conseil d'Exploitation propose de **SOLLICITER** le retrait de la Commune de GEVINGEY du SMEA de BEAUFORT conformément à l'article L 5216.7 IV du CGCT à effet au 01/1/2019.*

Par ailleurs le Conseil d'Exploitation est informé des données financières, transmises par M. le Maire de GEVINGEY et M. le Trésorier Principal, relatives au budget annexe Assainissement.

*Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et du fait qu'aucune démarche n'ait été engagée depuis 2012 pour diminuer ce déficit existant, le Conseil d'Exploitation propose, à l'unanimité, de MAINTENIR son choix de ne pas reprendre les résultats du Budget Annexe Assainissement de la Commune de GEVINGEY.*

## **6 - Décision modificative n° 1 au budget de la Régie Assainissement 2018**

Afin de traduire les incidences budgétaires des éléments nouveaux intervenus au cours de l'année, il est proposé d'approuver la décision modificative N° 1 selon le tableau ci-dessous :

### SECTION D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
74	Subventions d'exploitation		63 000 €
67	Charges exceptionnelles	59 700 €	
011	Charges à caractère général	3 300 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>63 000 €</b>	<b>63 000 €</b>

*Le Conseil d'Exploitation émet un avis favorable sur ce projet de décision modificative n° 1 et propose de le soumettre aux Bureaux Exécutif et Elargi pour approbation en Conseil Communautaire.*

## **7 - Étude sur la réalisation des infrastructures d'assainissement de CESANCEY**

Sont présentés au Conseil d'Exploitation :

- Les résultats de l'étude réalisée par le cabinet VERDI :
  - contexte,
  - solutions :
    - collecte gravitaire sous domaine public,
    - collecte gravitaire sous domaine public et privé,
    - collecte sous pression,
    - collecte sous vide
    - comparatif des coûts
- le compte rendu de la visite de Flavigny-sur-Ozerain, Commune équipée d'un réseau sous vide,
- le compte rendu de la rencontre avec M. VIARD, Bureau d'Etudes SAGE,
- les propositions de la « Commission CESANCEY » du 18/05/2018 :
  1. Ne pas retenir les scénarios « Réseau sous pression » et « Réseau sous vide » de la partie Nord, compte tenu des coûts et surtout de l'inégalité de traitement des usagers de CESANCEY par rapport aux autres usagers d'ECLA ;

2. Ne pas retenir l'étude avec le site au sud qui présente d'importantes contraintes ;
3. Solliciter le Bureau d'Études VERDI pour proposer une nouvelle solution qui s'inscrirait dans le budget prévisionnel de 1 150 000 € avec un site de traitement proche du Bourg ;
4. Étudier la possibilité d'obtenir d'autres subventions.

Le Conseil d'Exploitation demande que le projet soit revu et que le montant des recettes attendues au titre de la PFAC soit calculé au plus juste pour un choix de solution technique réalisable.

## **8 - Informations :**

### **8.1 - Bilan des travaux :**

#### **8.1.1 - Travaux rue du Grand Sugny à MONTMOROT**

Le marché pour la pose d'un collecteur EU neuf afin d'assurer la mise en séparatif des réseaux sur ce secteur a été attribué à l'entreprise PIQUAND TP de SAINT AMOUR pour un montant de 56 584,86 €.

Les travaux sont achevés. Le décompte global définitif s'élève à 52 816,02 € TTC

#### **8.1.2 - Schéma directeur d'assainissement – NALDEO**

Phase 1 - Etat des lieux : en cours d'achèvement

Phase 2 - Investigations complémentaires et métrologie : Tous les sites sont équipés de préleveurs et les mesures sont en cours.

Une prochaine réunion est prévue le 13 juin 2018 avec le Bureau d'Études pour vérifier l'avancement du schéma directeur dans le respect des objectifs de l'étude.

### **8.2 - Présentation de l'historique financier du Décanteur**

A la demande des élus, un dossier de présentation du décanteur de MONTMOROT a été constitué. Il comprend : l'historique, le fonctionnement, les parties génie civil, équipement et fonctionnement, le bilan financier des investissements et le bilan annuel des charges de fonctionnement.

Ce dossier complet est consultable au siège de la Régie Assainissement d'ECLA.

### **8.3 - Régie Assainissement : volet « Communication »**

M. le Président propose aux membres du Conseil d'Exploitation de travailler la communication de la Régie Assainissement auprès de l'utilisateur.

Les Membres de la Régie Assainissement y sont favorables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45  
Fait à Lons-le-Saunier, pour être affiché,

Le Président,

Jean-Yves BAILLY

